

Règlement jeu concours STAGUNT

Fêtons les 10 ans de Stagunt ensemble

Article 1 : Organisation du jeu

La société Rivolier SAS inscrite au RCS St-Etienne sous le numéro 544 500 812 domicilié à Z.I. Les Collonges à Saint-Just-Saint-Rambert. Ci-après dénommée « L'organisateur » organise un jeu intitulé « Fêtons les 10 ans de Stagunt ensemble » ci-après dénommé « Le Jeu », dans le cadre de son activité de distributeur.

Article 2 : Objet du Jeu

Le Jeu, qui est gratuit et sans obligation d'achat, consiste à faire tourner la roue de la fortune. Le jeu est proposé sur le site web Stagunt et relayé sur ses réseaux sociaux Facebook et Instagram. Dans le cadre du Jeu, les 15 gagnants seront ceux qui auront vu la roue s'arrêter dans la zone gagnante définie.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le règlement ».

Article 3 : Date et Durée

Le Jeu se déroule du 07 septembre 2023 au 09 septembre 2023 inclus. Chaque jour, la roue donne 5 lots à remporter, autrement dit 5 gagnants.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

• 4-1 Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France. Ne sont pas autorisées à participer au jeu, toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées.

Le formulaire d'inscription du participant doit comporter les informations suivantes :

- Adresse email
- Nom et Prénom
- Acceptation du règlement du jeu concours
- Acceptation de la politique de confidentialité
- Acceptation ou non des emails de nouveautés et offres Stagunt

Pour qu'une participation soit comptabilisée dans le [Jeu](#), il faut que le participant ait rempli intégralement le formulaire, en cliquant sur « Jouer » puis « C'est parti ».

• **4-2 Validité de la participation**

Toute participation du [Jeu](#) sera considérée comme non-valide si :

- Le participant n'a pas rempli les informations obligatoires énumérées dans l'article 4, partie 4-1 ;
- Le participant n'est pas une personne physique

Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout formulaire incomplet.

Article 5 : Désignation des gagnants

La désignation des gagnants se déroulera en fonction de la zone dans laquelle la roue s'arrête. Les lots seront envoyés par voie postale une fois le jeu terminé et les informations de livraison recueillies.

Toute inscription au [jeu](#) contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considéré comme nul.

Article 6 : Désignation des Lots

Lot 1 : Cap Edition Limitée Bleue
(valeur : 25 euros)

Lot 2 : Cap Edition Limitée Bleue
(valeur : 25 euros)

Lot 3 : Cap Edition Limitée Rose
(valeur : 25 euros)

Lot 4 : Cap Edition Limitée Rose
(valeur : 25 euros)

Lot 5 : Cap Edition Limitée Camo
(valeur : 25 euros)

Lot 6 : Cap Edition Limitée Camo
(valeur : 25 euros)

Lot 7 : Cap Edition Limitée Camo
(valeur : 25 euros)

Lot 8 : Cap Edition Limitée Camo
(valeur : 25 euros)

Lot 9 : Chèche Lucho
(valeur : 25 euros)

Lot 10 : Chèche Hunter
(valeur : 25 euros)

Lot 11 : Chèche Hunter
(valeur : 25 euros)

Lot 12 : Dolce Scarf
(valeur : 25 euros)

Lot 13 : Bonnet Tonio
(valeur : 25 euros)

Lot 14 : Zig Scarf
(valeur : 25 euros)

Lot 15 : Zig Scarf
(valeur : 25 euros)

Les lots ne seront pas échangeables contre leur valeur en argent.

Article 7 : Publication du nom des gagnants

Le nom des gagnants ne sera pas publié.

Les gagnants seront contactés via le mail renseigné dans le formulaire à la fin du jeu.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

Tous les lots seront envoyés au domicile du gagnant à l'issue du [jeu](#).

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte, numéro de téléphone incorrect :

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur d'effectuer des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, d'un numéro de téléphone invalide ou d'une adresse postale erronée.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au [jeu](#) sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du [6 janvier 1978](#), les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par

courrier à l'adresse de l'organisateur : B.P. 247 – Z.I. les Collonges – 42173 St-Just-St-Rambert – France ou à info@rivolier.fr

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du **jeu** est de soumettre au tirage au sort les participations recueillies, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au **jeu** implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le **jeu** devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au **Jeu** et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : B.P. 247 – Z.I. les Collonges – 42173 St-Just-St-Rambert – France ou à info@rivolier.fr

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du **Jeu**.

Article 14 : Dépôt et consultation du Règlement

Le règlement du [jeu](#) est disponible sur notre stand B30 et peut être demandé par mail : info@rivolier.fr